http://www.snetap-fsu.fr/Environnement-Numerique-de-Travail.html

# Environnement Numérique de Travail dans les établissements : un outil, un contrôle ?

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : jeudi 5 juillet 2012

**Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés**

Alors que les Espaces ( ou Environnements)  Numériques de Travail se mettent en place  dans plusieurs régions, à la rentrée de septembre 2012 et à  la demande de plusieurs secrétaires régionaux, un groupe de travail consacré aux ENT s'est réuni le 13 juin dernier.

Après avoir défini cette notion d'ENT, délimité son périmètre, constaté son développement plus ou moins anarchique selon les régions, selon les établissements voire les centres, étudié les intérêts mais aussi les limites tant du point de vue pédagogique que des conséquences sur les métiers, le groupe a mis en avant plusieurs pistes de travail à développer :

1. développer l'information, la formation et l'accompagnement sur ENT/TICE pour les personnels ;
2. ne pas minorer la fracture numérique de tous les personnels comme des usagers lorsqu'un établissement souhaite mettre en place un ENT ;
3. mettre en place l'ENT dans un établissement ne peut être seulement impulsé par la question des moyens distribués par les conseils régionaux mais cela doit être une véritable réponse à des projets pédagogiques ;
4. refuser toute notion de productivité, de contrôle, de surveillance tant des jeunes que des personnels ;
5. instaurer sur ces questions un véritable dialogue entre les personnels, les usagers, les administrations concernées (ministérielle et régionales) ; seule une démarche concertée peut assurer la pérennité de tel dispositif et son encadrement ;

Les ENT se développent aujourd'hui dans nos établissements et particulièrement autour de la messagerie électronique, du cahier de textes électronique, du relevé de notes et de la gestion des absences. Des logiciels pour ces différentes tâches se multiplient ainsi que les plate-formes ou sites Admission Post-Bac, Affelnet...
A l'Éducation Nationale le cahier de texte numérique est obligatoire depuis la rentrée 2011.

L'apparition et le développement de ces outils doit nous amener à nous interroger sur les conséquences de leur utilisation sur l'évolution de nos métiers (enseignants, CPE, ATLS), sur les droits auteur, sur le risque du contrôle permanent, sur le rôle des collectivités qui empiètent sur les prérogatives de l'État, sur la fracture numérique ...

La décision a été prise pour le secteur « Pédagogie et Vie Scolaire »du SNETAP de prendre contact avec la DGER et l'Association des Régions de France (ARF). Une démarche similaire doit être faite au sein de notre fédération FSU .

Rappel : les cahiers de texte numériques ne sont pas une obligation de service pour les enseignants dans l'EAP.

Copyright © Snetap-FSU